

## **COMMUNE DE OUERRE**

**Département d'Eure-et-Loir**

**Arrondissement : DREUX**

### **Compte rendu de la séance du jeudi 20 octobre 2022**

#### **Etaient présents :**

Madame Aline CARRÉ, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Patrick VASSEUR

#### **Etaient absents :**

Monsieur Jérôme FÉRÉ représenté par Madame Aline CARRÉ  
Madame Sonia HENRY, Madame Sandrine MASSELIN, Monsieur Matthieu TAMBURRO, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

#### **Secrétaire(s) de la séance :**

Monsieur Philippe GROSSET

Le quorum n'étant pas atteint, aucune délibération ne peut être prise.

#### **COMMISSION FINANCES :**

La commission fera un point sur l'état des finances le vendredi 21 octobre à 18H.

#### **COMMISSION URBANISME :**

Dans le cadre de la révision des conditions de la nouvelle convention avec les services d'instruction des sols de l'Agglo, Mr GROSSET s'est rapproché d'Eure et Loir Ingénierie pour étudier les conditions de ce prestataire.

Les éléments comparatifs seront présentés lors du prochain conseil municipal pour décision.

Mme CARRÉ rappelle aux membres du conseil la problématique au sujet du nouveau mode de facturation des instructions des dossiers d'urbanisme par les services de l'Agglo de Dreux.

M. GROSSET précise que l'investissement du logiciel mis en place par l'Agglo du Pays de Dreux dans le cadre de la dématérialisation ( 20 000 euros) est une dépense incluse jusqu'en 2024.

M. GROSSET présente les dossiers d'urbanisme déposés :

- un permis de construire de M. LEPERE à la suite d'un 1er refus, Place de la Libération à Fontaine pour la création de 3 logements supplémentaires à la maison existante ;
- un permis de construire de M. et Mme COSTA-MOULIN à la suite d'un 1er refus, 3 rue de Loiselle pour la construction d'une maison d'habitation ;
- une déclaration préalable de M. RAPIN, 8 allée des Bois pour la pose de fenêtres de toit.

#### **COMMISSION COMMUNICATION :**

Dans le cadre de la préparation du bulletin municipal 2023, M. GROSSET a transmis aux annonceurs les courriers et la fiche tarifs d'insertion d'un encart publicitaire. La date limite de souscription est le 20 novembre 2022.

## **COMMISSION TRAVAUX :**

M. RUFFAUT présente les sujets en cours:

- Travaux de rénovation de couverture sur la sacristie de l'église de Ouerre : demande de devis en cours auprès de 3 entreprises.

- Abords de la rue de Morainville :

Suite aux remontées d'habitants de la rue sur la dégradation des entrées de leurs propriétés, la réfection des abords de la rue a été étudiée avec les services voirie d'Eure et Loir Ingénierie. Dans la mesure où cette rue va prochainement être à sens unique, les abords devraient être moins sollicités par les véhicules qui se croisent., il nous est donc préconisé d'attendre au moins une année de fonctionnement en sens unique pour évaluer les améliorations à apporter sur les abords de la rue.

- Réfection du Chemin des Châtaigniers : réception de 2 estimations de prix selon le type de revêtement par ELI INGENIERIE:

	<b>Calcaire</b>	<b>Variante en enrobé</b>
Réfection du Chemin des Châtaigniers	27075 € HT	41592 € HT
	<b>Sur 500 ml</b>	<b>Variante sur 577 ml</b>
Réfection de la chaussée de la rue des Châtaigniers	44069 € HT	52069 € HT

Selon le type de revêtement choisi, la durée de vie et le budget à prévoir varient (par exemple, il faut prévoir une durée de vie de 10 ans pour un chemin en calcaire ou plus de 30 ans pour un chemin en enrobé).

Les estimations comprennent l'intervention d'un géomètre pour vérifier le positionnement de la voirie.

- Réfection du Chemin des Ecoliers : même si les membres du conseil ont choisi de ne pas réaliser des travaux sur la voirie afin de privilégier les promenades, les footings et la circulation lente, un comblement des trous est à prévoir.

- Rue de la Grangellerie :

Mr RUFFAUT étudie un apport de calcaire près d'un abord dangereux de cette voie

- Stade :

Mr RAPPASSE a confirmé à Mr RUFFAUT son intervention prochaine pour la réalisation de l'allée

## **COMMISSION MANIFESTATIONS :**

- Chocolat : les commandes sont à déposer en mairie jusqu'au 31 Octobre.

- Arbre de Noël : il aura lieu le dimanche 11 décembre ;

- Décorations de Noël : Une première rencontre est organisée le samedi 12 décembre à la salle polyvalente ;

- Dispositif Arts en Scène : Un concert est prévu à l'église le dimanche 5 février 2023. La décision de la paroisse est en attente.

Mme FISSON informe qu'un mail sera envoyé aux habitants concernant la commande de sapins de Noël organisée par l'Amicale des parents d'élèves, au bénéfice de cette association à destination des écoles. Le bon de commande est à transmettre en mairie.

Une réunion de la commission est prévue le jeudi 3 novembre à 18H.

### **SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN:**

M. RUFFAUT a assisté à une réunion où le quorum n'a pas été atteint. Une nouvelle réunion aura lieu et abordera les sujets d'assainissement.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme CARRÉ annonce que le poste de secrétaire de mairie fera l'objet d'un remplacement temporaire en raison du congé maternité de Mme IBANEZ.

- L'Agglo du Pays de Dreux : Suite à un texte de loi de janvier 2022, une partie de la taxe d'aménagement devra obligatoirement être reversée à l'Agglo du Pays de Dreux. A ce jour, la commune récupère la totalité de la taxe d'aménagement qui est actuellement au taux de 3 %. Cette taxe est payée par le contribuable après une demande de Permis de Construire ou une Demande Préalable de travaux et permet des aménagements communaux financés par la commune (travaux de voirie, éclairage public...). Les clés de répartition de cette taxe entre les communes et l'Agglo de Dreux font actuellement l'objet de débats.

Concernant le contrôle de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif, l'Agglo du Pays de Dreux étudie une annualisation du cout de ce contrôle. Les données actuelles indiquent que l'annualisation de ce cout ne peut pas être imposé aux habitants, seuls ceux qui acceptent cette annualisation peuvent être facturés de cette manière.

- Nettoyage des locaux municipaux : Mme FISSON s'interroge sur l'entretien des locaux de la mairie. Mme CARRÉ confirme l'intervention imminente du prestataire.

Fin de la séance à 20H18.